

**CONVENTION SUR LA
DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/7/3/Add.1
11 Octobre 2001

FRANÇAIS
ORIGINALE: ENGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Septième réunion

Montréal, 12-16 novembre 2001

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire *

RAPPORTS: PROCESSUS D'ÉVALUATION***Rapport d'étape sur les processus d'évaluation en cours***

Note du Secrétaire exécutif

Additif

**ENONCES DES PROJETS DES ÉVALUATIONS PILOTES : ENONCE DE PROJET
PROPOSE PAR LA NOUVELLE ZÉLANDE**

Note du Secrétaire exécutif

A la demande du gouvernement de Nouvelle Zélande, le Secrétaire exécutif distribue, par la présente, un énoncé de projet proposé par le gouvernement de Nouvelle Zélande, en supplément à l'énoncé sur les espèces exotiques envahissantes figurant à la section B de l'annexe II au rapport d'étape du Secrétaire exécutif sur les processus d'évaluation en cours. (UNEP/CBD/SBSTTA/7/3).

-
- UNEP/CBD/SBSTTA/7/1.

Par souci d'économie, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont donc priés d'apporter leurs propres exemplaires aux séances et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Annexe

1. Evaluation des impacts des espèces exotiques envahissantes

Objectifs

Fournir les évaluations synthétiques sur les impacts des espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes clés, pour servir de base à la mise au point d'une meilleure capacité de prédiction et de réaction des pays concernés.

Contexte et motifs

A sa sixième réunion, le SBSTTA, au paragraphe 6(d) de sa recommandation VI/5, a préconisé une évaluation scientifique de l'impact des espèces exotiques envahissantes, qui devrait reposer sur les connaissances existantes et traiter les lacunes en la matière, tout en gardant une perspective de gestion et/ou de stratégie. Cette évaluation scientifique devrait aider à la création des capacités, au renforcement des institutions, à la promotion de la coopération scientifique, et à l'éducation et la sensibilisation du public.

Les espèces exotiques envahissantes constituent un danger réel pour la biodiversité, le développement durable et la préservation de l'environnement. La prise de conscience sur la gravité des problèmes provoqués par les espèces exotiques envahissantes reste insignifiante dans bon nombre de pays. Il y a dans les publications scientifiques énormément de preuves établissant la gravité de certains problèmes découlant des espèces exotiques envahissantes. Cependant ce genre d'information est souvent parcellaire, limité à un site ou à une espèce en particulier. Les Gouvernements ont besoin d'accéder à des évaluations, qui leur permettraient d'acquérir une meilleure connaissance du problème des espèces exotiques envahissantes puisqu'il qu'il affecte, ou peut affecter, des écosystèmes importants et l'activité humaine.

Pour fournir une telle information, il est prévu de sélectionner un ensemble "d'écosystèmes" ayant des caractéristiques communes touchant le problème des espèces exotiques, et de commander la réalisation de quelques évaluations détaillées des informations disponibles, afin de pouvoir en tirer un avis clair qui puisse être fourni aux auteurs de stratégie et aux gestionnaires, au sujet des types d'invasion et d'impact.

Les écosystèmes choisis pour cette première étude sont : les prairies semi-arides; les systèmes fluviaux et lacustres tropicaux et sub-tropicaux; les petits écosystèmes insulaires; les forêts closes des régions de basses terres tropicales. Si des ressources additionnelles deviennent disponibles, les forêts boréales, les systèmes marins et côtiers, les systèmes fluviaux et lacustres tempérés, deviendraient la suivante priorité sur laquelle se porterait l'attention.

Ces écosystèmes ont été choisis et définis sur la base de la disponibilité des informations, de la possibilité de l'existence d'un type commun d'invasion et d'impact des espèces exotiques, de la vulnérabilité apparente des systèmes aux espèces exotiques et de l'importance des écosystèmes en termes de biodiversité et d'étendue géographique de ces derniers.

En outre, il y aurait une étude examinant spécifiquement les questions relatives à l'escalade des coûts de gestion et d'impact, à mesure que le temps passe, alors que les espèces exotiques s'établissent et se répandent et au rapport coûts-bénéfices des opérations de prévention, d'éradication et d'allègement des impacts.

Résultat

1. Une évaluation de chaque écosystème en vue de fournir les informations suivantes :
 - Les types d'invasion les plus courants pour l'écosystème (quels sont les types d'espèces qui envahissent, quel est l'itinéraire et la séquence que l'invasion suit normalement, quelles sont les autres activités qui se rapportent davantage à l'augmentation de la vulnérabilité à l'invasion, etc.)
 - Les types d'impact, en identifiant les impacts les plus importants, qu'il s'agisse d'impacts directs ou consécutifs, les valeurs et les composantes des écosystèmes les plus gravement touchés avec une indication de l'ordre de grandeur général des impacts potentiels.
 - Les conséquences de ces types pour les activités de gestion, y compris la prévention, et pour l'amélioration de la résistance et de la capacité de reprise des écosystèmes face aux envahisseurs potentiels, et pour minimiser les impacts.
2. Une évaluation des questions suivantes se rapportant au rapport coûts-bénéfices de diverses options de gestion:
 - Changements du coût-bénéfice et de la faisabilité de la prévention de l'impact ou de son allègement avec le temps, durant le cycle de vie de l'invasion pour un ensemble de types d'envahisseurs, et dans un ensemble de types d'écosystèmes. Cela fournirait d'abord une évaluation du mode typique d'établissement/expansion (y compris des délais de retard). Cela examinerait ensuite la manière dont ce mode affecte les coûts de détection et de gestion, la faisabilité de détection et de gestion, et les impacts sur la biodiversité.
 - Une évaluation du coût-bénéfice d'un ensemble de projets de gestion (couvrant la prévention, l'éradication et l'allègement des impacts), afin de produire des directives sur le mesurage du coût-bénéfice des divers types de projets de gestion, et sur les types de coûts-bénéfice qui contribueraient à la prise de décision plus éclairée quant à l'adoption d'une optique de gestion qui, vue dans son ensemble, serait la plus économique et dans quelles circonstances.

Activités et échéancier

Ecosystèmes

1. Identifier, pour chaque écosystème, les informations clés disponibles par les publications scientifiques (2 mois)
2. Entreprendre une évaluation des types d'invasion et d'impact. Tester ces conclusions par le truchement d'un atelier auquel participeraient des experts sélectionnés. (8 mois)

3. Utilisation des résultats de cette évaluation pour identifier les implications pour la gestion.. Tester ces conclusions par le truchement d'un atelier auquel participeraient des experts sélectionnés et /ou par une série de tests en chantier. (8 mois)
4. Publication des résultats. (4 mois)

Analyse du rapport coût-bénéfice

1. Identifier les publications disponibles sur les modes d'établissement et d'expansion, et établir certains modèles de modes typiques. (12 mois)
2. Entreprendre une analyse des implications de ces modèles sur les coûts et la faisabilité des procédures de gestion, par le truchement d'un exercice de modelage qui serait vérifié sur des cas réels. (18 mois)
3. Identifier et évaluer un ensemble de projets de gestion, et un ensemble de technique d'analyse du rapport coût-bénéfice. Analyser ces projets afin de tester les techniques d'analyse et d'obtenir des informations sur le rapport coût-bénéfice des projets. (12 mois, concurremment au premier pas, le pas 1 ci-dessus)
4. Sur la base des résultats de cette analyse, développer des modèles généraux de coût-bénéfice se rattachant au travail indiqué au (2) ci-dessus. (18 mois, concurremment au pas 2 ci-dessus)
5. Développer des directives basées sur les résultats de ce travail. (6 mois)
6. Publier des résultats (4 mois)

Partenaires

Il est prévu de demander au Programme mondial des espèces envahissantes (GISP) d'être le partenaire de pointe dans ce projet afin de tirer profit de son réseau d'experts et de renseignements.

Une première tâche pour le GISP et le Secrétariat serait d'identifier les institutions convenables qui pourraient assumer la responsabilité des principaux aspects du travail technique.
